



CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
Au 1er janvier 2018

I. GENERALITES

La passation d'une commande implique l'acceptation de toutes nos conditions générales de vente. Les prix sont donnés à titre indicatif, départ nos entrepôts : taxes, frais de port et d'emballage en sus. Le taux de TVA applicable en vigueur est de 20%. Les fluctuations du marché monétaire et des matières premières peuvent nous amener à modifier nos prix à tout moment et sans avis préalable.

II. PRODUITS

Nos machines et accessoires faisant l'objet de modifications et améliorations constantes : toutes les données techniques sont indicatives et sans engagement, modifiables à tout moment. Les photos sont non contractuelles.

III. REGLEMENT

**Le matériel en stock est payable à la commande et sans aucun escompte.**

Pour toute commande hors stock ou spéciale un acompte de 40% du TTC de la facture vous sera demandé. Le solde étant à régler à l'enlèvement ou avant expédition de la marchandise par chèque bancaire, carte bancaire, virement ou espèces. Toute commande annulée ne pourra faire l'objet d'un remboursement d'acompte ni versement de dommages et intérêts.

IV. RESERVE DE PROPRIETE

Loi 80355 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété de **Tech-machines** jusqu'à leur règlement intégral. En cas de non règlement, **Tech-machines** pourra procéder à la récupération des marchandises. Cette clause est acceptée lors de la commande avec extension de dommages et intérêts en cas de reprise de matériel ayant subi des dégradations ou des modifications lors de la mise en service.

En cas de revente de nos articles le Service après vente est à assurer par les revendeurs.

V. DELAI DE LIVRAISON

Nos délais sont donnés à titre indicatif. Tout retard inhabituel sera signalé à l'acheteur et ne pourra justifier une annulation de commande. En aucun cas, un retard ne pourra donner lieu à des demandes de pénalités ou de dommages intérêts.

VI. RETOURS

Les retours doivent obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable écrit de **Tech-machines** et porter sur des marchandises neuves, sous entendu matériel non utilisé. La demande doit intervenir au plus tard 10 jours après la livraison par courrier recommandé. En cas d'accord, le matériel devra nous être retourné à l'état neuf, dans son emballage d'origine avec documentation complète et la totalité des accessoires livrés, **port et emballage à la charge du client**. Tout matériel retourné sera vérifié par notre service technique avant remboursement.

VII. GARANTIE

Nos machines sont garanties 1 an sur pièces ou machines retournées en nos ateliers et main d'œuvre en nos ateliers, sauf indication contraire (**port et emballage à la charge du client, en cas de déplacement les frais de déplacement de nos techniciens restent à la charge du client**). Cette garantie ne couvre pas les détériorations provoquées par des erreurs de branchement, surtensions, altérations mécaniques, chutes, **mauvaises utilisations, dépassement des capacités**, modification de l'appareil par l'utilisateur, catastrophes naturelles.

En aucun cas notre responsabilité ne peut être substituée à celle du constructeur pour les défauts et vices de fabrication. **Certaines machines sont destinées à des particuliers (modélistes ou maquettistes par exemple) et ne peuvent en aucun cas être utilisées en travail intensif ou usage professionnel.**

Avant mise en service, les utilisateurs des machines-outils doivent IMPERATIVEMENT avoir reçu une formation en mécanique générale (fraisage, tournage, perçage etc..). La garantie n'est pas applicable en cas d'utilisation par des personnes non formées, dépassement de capacités et machine inadaptée à certains travaux ou utilisations.

En cas de revente de nos articles la garantie et le Service après vente sont à assurer par le revendeur.

VIII. RECEPTION DES MARCHANDISES

Les marchandises sont toujours vérifiées avant expédition et voyagent toujours au risque du destinataire. Le client a la possibilité de venir réceptionner le matériel avant enlèvement ou expédition. En cas de manquement ou de détérioration des colis, inscrivez des réserves précises sur le bon de livraison et confirmez par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans les 48H au transporteur et à l'expéditeur. En cas de doute, il est préférable de débiller les colis en présence du livreur afin de pouvoir constater ensemble les dégâts éventuels.

IX. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, seul le tribunal de Commerce de Roubaix - Tourcoing est compétent.